

SICA S.A. EUREA COOP

Société Coopérative D'Intérêt Collectif Agricole SA à capital variable
Siège social : 49 Route de St Etienne - 42110 FEURS
305 522 807 RCS Saint-Etienne

I - L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 5 Décembre 2025 n'a pas renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur David BRUYERE, ce dernier n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat.

II - L'Assemblée générale extraordinaire du 5 Décembre 2025 a :

• Approuvé le traité de fusion signé le 22 Septembre 2025, ainsi que l'avenant au traité de fusion signé le 7 Novembre 2025, aux termes duquel la société BIO AGRI, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à Feurs (42110), 49 Route de Saint-Etienne, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 528 747 132, a fait apport, à titre de fusion, à la société EUREA Coop de la totalité de son actif évalué à 1 167 967 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 1 045 747 euros, la valeur nette des apports s'élevant donc à 122 220 euros,

Le boni de fusion s'élève à 22 220 euros.
• Approuvé le traité de fusion signé le 22 septembre 2025, ainsi que l'avenant au traité de fusion signé le 7 novembre 2025, aux termes duquel la société AGRI SUD EST Centre, SAS au capital de 2 900 000 euros, dont le siège social est à Feurs (42110), 49 Route de Saint-Etienne, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 401 713 417, a fait apport, à titre de fusion, à la société EUREA Coop de la totalité de son actif évalué à 24 343 698 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 14 600 302 euros, la valeur nette des apports s'élevant donc à 9 743 396 euros. Le boni de fusion s'élève à 2 043 396 euros.

La société SICA S.A. EUREA Coop détenant, depuis une date antérieure à celle du dépôt des projets de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, l'intégralité du capital des sociétés BIO AGRI et AGRI SUD EST Centre, absorbées, les fusions ne donnent lieu à aucun échange de titres et n'entraînent pas d'augmentation de capital.

• Constaté la réalisation définitive des fusions par voie d'absorption des sociétés BIO AGRI et AGRI SUD EST CENTRE par la société EUREA Coop et par suite la dissolution sans liquidation des sociétés BIO AGRI et AGRI SUD EST CENTRE avec effet juridique à compter du premier jour du mois qui suit l'Assemblée Générale de la société EUREA Coop du 5 Décembre 2025, soit le 1er janvier 2026.

Les fusions ont un effet rétroactif au 1er Juillet 2025, fiscalement et comptablement, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés BIO AGRI et AGRI SUD EST Centre depuis le 1er Juillet 2025 jusqu'au jour de la réalisation des fusions sont réputées réalisées au profit ou à la charge de la société EUREA Coop.

• décidé d'ajouter à l'objet social la notion de vente auprès du grand public et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 3 – OBJET

Cette société a pour objet de créer ou de gérer des installations ou équipements, ou d'assurer des services, ou de commercialiser des produits, soit dans l'intérêt des agriculteurs de la région rurale déterminée par sa circonscription, soit, d'une façon plus générale, dans celui des habitants de cette région sans distinction professionnelle.

Dans le cadre de cet objet, elle a notamment pour activités :

• L'achat, le stockage, la conservation, le conditionnement, la transformation et la vente de toutes céréales, oléagineux, protéagineux, semences et de tous autres produits agricoles ;

• L'achat, le stockage et la vente de tous biens entrant dans l'agrofourniture (engrais, produits phytosanitaires, semences, aliments pour le bétail...), équipements, matériels, instruments et exploitation de tout libre-service agricole, d'une manière générale, dans le monde rural, périurbain et urbain ;

• L'exploitation de magasins de type jardinerie, et, en particulier, la vente de tous articles de jardin, de plein-air, de loisirs, motoculture et des articles pour la maison et les prestations de services s'y rapportant ;

• Le commerce des fleurs, plantes vertes, arbustes, de tous accessoires et produits d'entretien, ainsi que tous cadeaux et d'une manière générale de tous produits issus de l'agriculture biologique ; les prestations de services s'y rapportant ;

• L'exploitation d'une animalerie et, en particulier, la vente de tous animaux de compagnie et tous articles et produits se rapportant à l'équipement et l'entretien de ces animaux, éventuellement toutes prestations s'y rapportant ;

• L'acquisition, la construction, l'exploitation, la location de tous immeubles, silos de stockage, magasins d'approvisionnement, stations de semences ou de toute autre installation ;

• La fourniture de tous services nécessaires aux exploitations agricoles, coopératives, unions de coopératives et SICA ;

• Le transport de tout produit agricole et de toute autre marchandise. (le reste de l'article sans changement)
• Décidé d'adopter la nouvelle dénomination sociale Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole à forme anonyme EUREA, par abréviation SICA SA EUREA et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Saint Etienne.

Pour avis.



SCI DU LABRADOR

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 740 ETANG CESAR 42130 MARCILLY LE CHATEL (LOIRE)
429 910 946 RCS ST ETIENNE

Modification du capital

Suivant acte constatant les décisions unanimes extraordinaires des associés signé électroniquement le 19/12/2025 :

- Il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 1 500 €, pour le ramener de 3 000 € à 1 500 €, par voie de rachat par la société et annulation consécutive de 75 parts sociales de la société.

Cette réduction de capital social entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : capital social : 3 000 € - Nouvelle mention : capital social : 1 500 €.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

- Il a été pris acte de la démission de M. Pascal PERRET de ses fonctions de co-Gérant de la Société à compter du même jour et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'article 8-I-1 des statuts a été modifié en conséquence.

- Il a été décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de MARCILLY LE CHATEL (42130) 740 Etang César, à MARCILLY LE CHATEL (42130) 1291 Route de Rézinet.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE.

Pour avis

ATOUTS PRO

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : LE COTEAU (42120)
5bis Avenue de la Libération,
RCS de Roanne 499 811 156

Transfert du siège social

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2026, l'associé unique de la société ATOUTS PRO, a décidé de transférer le siège social à compter 2 janvier 2026 du 5bis Avenue de la Libération – 42120 LE COTEAU au 10 avenue de la Libération, 12 Jardin des Balmes – 42120 LE COTEAU

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS de Roanne

Pour avis



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIERE, 38 rue Victor Hugo, CRPCEN 42031, le 19/12/2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean Paul BONY, Retraité, et Madame Cécile Marie-Thérèse MONTEILLER, Retraitee, demeurant ensemble à SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ (42320) 674 route de la Combe

Tous deux nés à ST ETIENNE, Mr le 18/10/1953 et Mme le 8/01/1952.

Mariés à la mairie de ST CHRISTO EN JAREZ le 5 juin 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AGRI SUD EST CENTRE

Société par actions simplifiée au capital de 2 900 000 euros
Siège social : 49 Route de Saint-Etienne 42110 FEURS
401 713 417 SAINT ETIENNE

Dissolution

Suivant décisions en date du 4 Décembre 2025, l'associé unique de la société AGRI SUD EST Centre, société absorbée sus-désignée, a :

- approuvé le traité de fusion signé le 22 Septembre 2025, ainsi que l'avenant au traité de fusion signé le 7 Novembre 2025, avec la société SICA SA EUREA Coop, société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme à capital variable, dont le siège social est à Feurs (42110), 49 Route de Saint-Etienne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 522 807 RCS SAINT ETIENNE, aux termes duquel la société AGRI SUD EST Centre fait apport à titre de fusion à la société EUREA Coop de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

- constaté que la fusion prendra effet, fiscalement et comptablement, rétroactivement au 1^{er} Juillet 2025, et que d'un point de vue juridique, sera définitivement réalisée le premier jour du mois qui suit l'assemblée générale extraordinaire de la société EUREA Coop approuvant la fusion, soit le 1^{er} Janvier 2026,

- décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société AGRI SUD EST Centre, son passif étant intégralement pris en charge par la société SICA SA EUREA Coop,

- décidé que la fusion et la dissolution de la société AGRI SUD EST Centre sont devenues définitives le 1^{er} Janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SICA SA EUREA Coop du 5 Décembre 2025 ayant approuvé la fusion.

La société SICA SA EUREA Coop, absorbante, détenant, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, l'intégralité du capital de la société AGRI SUD EST Centre, il n'a été procédé à aucun échange de droits sociaux.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne.

Pour avis

BIO AGRI

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 49 Route de Saint-Etienne 42110 FEURS
528 747 132 RCS SAINT ETIENNE

Dissolution

Suivant décisions en date du 4 Décembre 2025, l'associé unique de la société BIO AGRI, société absorbée sus-désignée, a :

- approuvé le traité de fusion signé le 22 Septembre 2025, ainsi que l'avenant au traité de fusion signé le 7 Novembre 2025, avec la société SICA SA EUREA Coop, société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme à capital variable, dont le siège social est à Feurs (42110), 49 Route de Saint-Etienne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 522 807 RCS SAINT ETIENNE, aux termes duquel la société BIO AGRI fait apport à titre de fusion à la société EUREA Coop de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

- constaté que la fusion prendra effet, fiscalement et comptablement, rétroactivement au 1^{er} Juillet 2025, et que d'un point de vue juridique, sera définitivement réalisée le premier jour du mois qui suit l'assemblée générale extraordinaire de la société EUREA Coop approuvant la fusion, soit le 1^{er} Janvier 2026,

- décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société BIO AGRI, son passif étant intégralement pris en charge par la société SICA SA EUREA Coop

- décidé que la fusion et la dissolution de la société BIO AGRI sont devenues définitives le 1^{er} Janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SICA SA EUREA Coop du 5 Décembre 2025, ayant approuvé la fusion.

La société SICA SA EUREA Coop, absorbante, détenant, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, l'intégralité du capital de la société BIO AGRI, il n'a été procédé à aucun échange de droits sociaux.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne.

Pour avis

MINI AUTO 63

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 €
Siège social : 11 Allée du Green 42000 ST ETIENNE
984 753 954 RCS SAINT ETIENNE

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 9 janvier 2026, la Présidente de la société par actions simplifiée MINI AUTO 63, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 11 Allée du Green 42000 ST ETIENNE au 12 Place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT ETIENNE à compter du 1er janvier 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
La Présidente

BRG PARE BRISE

Société par actions simplifiée au capital de 7 700 €
Siège social : 16 Avenue de Bonneville 43000 AIGUILHE
448 045 245 RCS LE PUY EN VELAY

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 9 janvier 2026, la Présidente de la société par actions simplifiée BRG PARE BRISE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 16 Avenue de Bonneville 43000 AIGUILHE au 12 Place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT ETIENNE à compter du 1er janvier 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE PUY EN VELAY sous le numéro 448 045 245 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE. Présidente : La société GVI FINANCE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 € dont le siège social est 56 Route de Saint Victor 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 912 252 889 RCS ST ETIENNE, représentée par Monsieur Gautier VERGARI, Gérant.

POUR AVIS
La Présidente



GAEC DE CORBILLON

GAEC au capital de 176 000 €
Siège social :Corbillon 42430 CHAMPOLY 828 182 857 RCS Roanne

Transformation

Suivant AGE du 10/12/2025, les associés ont pris acte de la cessation des fonctions de gérante de M. Jean-Jacques DUMAS, à compter du 31/12/2025 et décidé de la réduction du capital social d'un montant de 39 000 €, de la transformation du GAEC en EARL à compter du 01/01/2026, ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EARL DE CORBILON, Capital : 137 000 €, Siège social : 1094 route des Cascades 42430 CHAMPOLY, Objet : Activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et exploitations d'installations photovoltaïques, durée : 99 ans, gérant M. Mathieu PERRIN 4 rue des Rosiers 42440 NOIRETABLE.

Mention au RCS de Roanne

ELYSIA PROMOTION

Constitution

ACTE : sous signature électronique du 09/01/2026

FORME : Société civile de construction-vente

DENOMINATION : ELYSIA PROMOTION
SIEGE SOCIAL : 18, Rue de l'Innovation – 42000 SAINT ETIENNE

OBJET : L'acquisition de terrains à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains. L'aménagement et la construction sur ces terrains d'immeubles à usage d'habitation ou commercial. La vente de l'immeuble (ou des immeubles) construit à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

DUREE : 50 ans
CAPITAL : 1.000 €
GERANT : Fabrice LARDON, demeurant 23 Chemin du Crêt – SAINT PAUL EN CORNILLON (42240)
IMMATRICULATION : au RCS de SAINT ETIENNE

BLEU HORIZON 42

S.C.I. au capital de 1 000 €
SIEGE SOCIAL : BONSON (Loire)
1 Rue de la Chapelle
RCS : SAINT ETIENNE 523 455 632

Modification des dirigeants

L'A.G.M. du 16 décembre 2025, de la société « BLEU HORIZON 42 », a :

1) constaté la fin des fonctions de co-gérant de Monsieur René RICHARD par suite de son décès ;

2) nommé comme co-gérant : Monsieur David RICHARD, demeurant à BONSON (Loire), 1 bis rue de la Chapelle, à compter du 16 décembre 2025.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.

LA GERANCE,

COMMUNE DE LA CHAPELLE VILLARS

Avis

CONSTAT D'ABANDON DE BIENS SUR LE TERRITOIRE

Par arrêté AR 2025-062, il a été constaté l'état d'abandon manifeste des parcelles cadastrées A 697-698-700-702 et 732 situées aux Fontaines sur la commune de LA CHAPELLE-VILLARS.

Dernier propriétaire connu : François MEUNIER, le bourg, 69420 LONGES

Toute personne susceptible de se prévaloir de droits sur ces biens est invitée à se manifester auprès de la Mairie de La Chapelle-Villars sous un délai de 6 mois à compter de la présente publication.

Suite des annonces légales en page 28

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité
à votre disposition 24h/24



Photos : Anthony Rodriguez et Anthony Lemer - freemove.com

Une seule adresse : www.paysansdelaloire.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIERE, 38 rue Victor HUGO, CRPCEN 42031, le 13.01.2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre:

Mr Rémy Maurice **RENAUD-GOUD**, responsable d'exploitation, et Mme Véronique **ENJOLRAS**, en invalidité, dt ensemble à SORBIERS (42290) 9 rue de Sa-voie.

Nés tous deux à ST ETIENNE, Mr le 04.02.1966 et Mme le 25.03.1967.

Mariés à la mairie de SORBIERS (42290) le 06.06.1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CARROSSERIE FAYOLLE

S.A.S. au capital de 32 000 €
Siège social : 4 Rue du Pré Chapelon SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 394 308 597

Modification des dirigeants

Par décision du 18 décembre 2025, l'ac-tionnaire unique a, à compter du 18 dé-cembre 2025,

- 1) accepté la démission de Madame Ma-rielle PANEL de ses fonctions de Présidente
- 2) nommé en remplacement aux fonctions de Président, la société « ANROMAPA » sis à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire) 4 rue du Pré Chapelon immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 523 208 361
- 3) nommé aux fonctions de Directeur Général, Madame Marielle PANEL demeur-ant à SAINT-CHAMOND (Loire) Montgi-raud.

Dépôt Légal RCS : SAINT ETIENNE
LE PRESIDENT

Cession de fonds de commerce

Par acte authentique reçu par Me SAU-RON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES (42330), le 06 janvier 2026, en cours d'enregistrement au SIE de ROANNE, la **SAS L'OULE DE BLE**, au capital de 1000 euros, dont le siège est à SAINT-BONNET-LES-OULES (42330), 196 allée du Bourg, RCS ST ETIENNE 809384753, représentée par M. Jean-Luc REY et Mme Hélène MOU-RIER,

A CEDE à la **SAS LE MILLE-FEUILLE**, au capital de 1000 euros, dont le siège est à SAINT-BONNET-LES-OULES (42330), 196 allée du Bourg, RCS ST ETIENNE 993581503, représentée par M. Adrien ABRAS, un fonds de commerce ayant pour activité principale BOULANGERIE-PATIS-SERIE exploitée 196, Allée du Bourg à ST BONNET LES OULES (42330) moyennant le prix de 85000 euros ventilé comme suit: 31000 euros pour les éléments incorporels et 54000 euros pour le matériel.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspon-dance: Me Céline SAURON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES (42330), 156 allée du Bourg.

GAEC MIREILLE & SYLVAIN VOUTA

au capital de 40.000 €
523 Chemin de la Granjasse - 42570 SAINT-HEAND
834 570 954 R.C.S. ST-ETIENNE

Dissolution

Suivant délibération du 31/12/2025, de l'AGE du GAEC MIREILLE & SYLVAIN VOUTA, les associés ont décidé la dissolution anticipée du groupement au 31/12/2025. Monsieur et Madame Sylvain et Mireille VOUTA ont été nommés liquidateurs.

Toute correspondance et notification se-ront à effectuer à l'adresse suivante : 523 Chemin de la Granjasse - 42570 SAINT-HEAND.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au GTC de ST ETIENNE.

ISABELLE TRON

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 121 Rue Charles Chaize, 42300 VILLEREST
824858286 RCS ROANNE

Transfert du siège social

D'un procès-verbal de la Présidente du 1^{er} janvier 2026, il résulte que le siège social a été transféré du 121 Rue Charles Chaize, 42300 VILLEREST au 22 Rue Charles de Gaulle, 42300 ROANNE à compter du 1^{er} janvier 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
La Présidente

SCI CP

SCI au capital de 1 524,49 euros,
16 Chemin Du Bois De Lard
42940 St Bonnet Le Courreau
413 199 860 RCS Saint Etienne.

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 07/01/2026, la dissolution anti-cipée de la société, à compter du 07/01/2026, désigné en qualité de liquidateur Mme CHAMBON Pascale demeurant 16 Chemin Du Bois De Lard, 42940 St Bonnet Le Cour-reau

et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société.

Mention en sera faite au RCS de Saint Etienne.

CUMA DE LA GIMOND

Société coopérative agricole
à capital variable
Siège social : Mairie, 42140 LA GIMOND
Agrément n° 42388
RCS de ST ETIENNE 327 236 691

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 3 décembre 2025, la collectivité des asso-ciés, après avoir entendu la lecture du rap-port du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquida-teurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liqui-dation.

Le compte de liquidation sera déposé au GTC de St Etienne.

Les liquidateurs, Dominique BRUYAS et Pascal VIRICEL

CABIÔTE

S.A.S. au capital de 50 000 €
Siège social : POMMIERS EN FOREZ (Loire) 8 Chemin des Ardilliers
RCS : ROANNE 931 699 011

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération du 3 dé-cembre 2025, l' A.G.O.E. des actionnaires de la société « CABIÔTE », a, à compter du 3 décembre 2025 :

- 1) accepté la démission de Monsieur Bertrand SOLEYMIEUX de ses fonctions de Président
- 2) constaté la fin du mandat de Monsieur Michaël VIAL, Directeur Général
- 3) nommé Monsieur Michaël VIAL demeu-rant à POMMIERS EN FOREZ (Loire), 8 Chemin des Ardilliers aux fonctions de Pré-sident

Dépôt Légal RCS : ROANNE
LE PRESIDENT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 15 mai 2012, Mme Bénédicte **MATHEVON**, en son vivant retraitée, dmt à LE COTEAU (42120) 10, avenue de la République E.H.P. A.D. La Providence, née à SORBIERS (42290), le 23 janvier 1931, célibataire, décé-dée à LE COTEAU (42120), le 26 novembre 2025, a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me GOYET, notaire à LA TALAU-DIERE le 08/01/2026 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de ST-ETIENNE.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me GOYET, notaire à LA TALAU-DIERE, 38 rue Victor Hugo, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

AUCTOR

SARL au capital de 40.000 €
Siège social : 1 Rue de la Presse – Immeuble Le Millenium
42000 SAINT ETIENNE
428.567.317 RCS SAINT ETIENNE

TRANSFORMATION

TRANSFORMATION EN SAS.
Décision de l'associé unique du 30.12.2025

Au vu du rapport du cabinet 2R AUDIT, commissaire à la transformation, sur la si-tuation de la société :

- Transformation de la société en société par actions simplifiée (SAS), sans création d'un être moral nouveau.
- La dénomination, le capital, l'objet, la durée, l'exercice social de la société de-meuurent inchangés.
- Fin du mandat du gérant,
- Nomination du président de la société, NOUVELLES MENTIONS

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

PRESIDENT : Monsieur Michel VILAR-DELL demeurant 3 Rue Bonnefond - 69003 LYON

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de par-ticiper aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toutes ces-sions d'actions au profit d'un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la col-lectivité des associés.

DEPOT LEGAL : Au Greffe du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Défaut de déclaration des bénéficiaires effectifs : les sociétés désormais menacées de radiation d'office du RCS

Les sociétés immatriculées au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ont l'obligation de déclarer l'identité de leurs bénéficiaires effec-tifs, c'est-à-dire les personnes physiques qui exercent, directement ou indirectement, un contrôle sur l'entreprise. Cette obligation, prévue à l'article L. 561-46, alinéa 1 du Code monétaire et financier, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Jusqu'à récemment, en cas de manquement à cette formalité, les entreprises risquaient principalement une injonction du président du tribunal de commerce, avec éventuellement une astreinte, les obligeant à procéder à la déclaration. Des sanctions pénales pouvaient également être prononcées.

Toutefois, la loi n° 2025-532 du 13 juin 2025, dite « loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic », est venue renforcer le dispositif de contrôle. Depuis son entrée en vigueur le 15 juin 2025, cette loi permet au greffier du tribunal de commerce de radier d'office une société du RCS lorsqu'il constate que celle-ci n'a pas déclaré ses bénéficiaires effectifs ou n'a pas mis à jour les informations les concernant, malgré une mise en demeure préalable.

Plus précisément, si une société ne répond pas à une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à son siège social, et ce dans un délai de trois mois, le greffier est désormais habilité à procéder à sa radiation d'office du registre. Cette nouvelle mesure vise à renforcer la transparence des structures juridiques et à lutter plus efficacement contre l'usage abusif de sociétés écrans à des fins criminelles.

Par ailleurs, toute radiation d'office effectuée dans ce cadre doit être notifiée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ainsi qu'au ministère public, conformément aux articles modifiés L. 561-47, L. 561-47-1 et L. 561-48 du Code monétaire et financier.

Cette réforme s'inscrit dans un durcissement global des obligations déclara-tives imposées aux entreprises, en réponse aux enjeux majeurs de sécurité financière et de lutte contre la criminalité organisée. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

Références juridiques :

- Loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic, article 4 [Journal officiel du 14 juin 2025].
- Code monétaire et financier, articles L. 561-46 à L. 561-48.

SARL SNJ

SARL au capital de 3.000 €
Siège social: ST-CYR-LES-VIGNES (42210)
185 Chemin du Cognet
RCS de ST ETIENNE n° 880 759 238

Modification des dirigeants

Suivant délibérations du 31/12/2025, de l'AGE de la société « SARL SNJ », les asso-ciés ont pris acte de la nomination, au 31/12/2025, de M. Maxence GIRAUD : 185 Chemin du Cognet, 42210 ST CYR LES VIGNES en tant que co-Gérant de la société.

Mme Nathalie GIRAUD et M. Sébastien et Jérôme GIRAUD sont quant à eux confirmés dans leurs fonctions de co-Gérants.

GFA MONIER

Société Civile au capital de 65.190 €
Lieudit "Chazelon"
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
524 658 812 RCS SAINT ETIENNE

Modification gérance

Suivant délibération du 01/12/2025 du GFA MONIER, les associés ont accepté la nomination de Monsieur Sébastien MO-NIER, demeurant 974 Chemin du hameau de Chazelon - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Christophe MONIER, gérant démissionnaire à compter du 01/12/2025.